

Les infos

Vendredi 4 Août 2017



CARTE BLANCHE

Comme prévu, après avoir obtenu carte blanche du Parlement, le gouvernement a maintenant les mains libres pour avancer par ordonnance sur la «réforme du code du travail». Celle-ci devrait être rendue publique le 31 août. Après avoir contribué à complexifier le droit du travail pendant plus de 30 ans par ses exigences de dérogations et d'exceptions à la règle, le patronat devrait être comblé. Et pourtant, l'ubérisation en marche et l'explosion des garanties collectives vont engendrer plus de complexités encore que la pseudo-lourdeur du code actuel. Il suffit d'imaginer, lorsque le droit du travail et les conditions de votre emploi seront écrits et déclinés par entreprise, les difficultés pour passer d'une entreprise à l'autre, voire en cas de fusion, etc. Frederic Oudéa avait demandé à fluidifier la mobilité dans les Centraux pour permettre une lourde transformation de ceux-ci. La négociation fut possible avec l'engagement qu'il n'y ait pas de départ contraint et encadrée par la hiérarchie des normes (même si un accord national interprofessionnel avait déjà à l'époque écorché les garanties contre les licenciements). L'accord Emploi Société Générale arrive à échéance en février 2019. Qui peut espérer benoîtement que les prochaines négociations aboutiront aux mêmes résultats ? Pour se prémunir, c'est maintenant qu'il faut agir. C'est aussi le sens de l'appel à participer aux manifestations lancé par la CGT le 12 septembre prochain.

L'AVANT-GARDE ECLAIRÉE

La présentation de la réorganisation en BU/SU devrait se faire aux représentants du personnel en septembre prochain. En attendant, celle-ci a déjà été présentée à l'ensemble des Ambassadeurs fin juillet. Ce pourrait déjà être considéré comme une entrave à l'activité des représentants du personnel qui auront à émettre un avis éclairé sur les choix stratégiques de la future organisation. Mais c'est aussi un symptôme de l'ère actuelle. En fusionnant les instances représentatives du personnel, ce ne sont pas seulement quelques décennies d'histoire sociale que le gouvernement veut balayer, c'est surtout atteindre la possibilité de diminuer le seul contre pouvoir qui subsiste dans le monde du travail. Qui pourra contester une décision, une stratégie de la direction de l'entreprise lorsque ceux qui sont élus par les salariés, pour défendre leurs intérêts, n'auront plus voix au chapitre ? En voulant supprimer le CHSCT, la bête noire du patronat, le gouvernement prend une lourde responsabilité en ce qui concerne la santé et la sécurité des salariés. Sans contrainte forte et quelques garde fous, les dégradations sur la santé et les conditions de travail vont être encore plus sensibles très rapidement. Mais pas seulement !... Le coût sur l'économie est réel. Il est estimé par une étude récente d'Acipil – Mozart Consulting à 12.600 euros par an et par salarié du privé. L'étude précise que «*les mauvaises organisations du travail sont la première cause de dégradation de la compétitivité des entreprises du secteur privé, bien avant les coûts salariaux et les charges sociales*». La publication des prochains «baromètres-employeur», même s'ils seront intéressants à examiner, ne vont pas suffire pour «réguler» ou «auto corriger» ce qui devrait l'être. L'entreprise en générale, et la SG n'en est pas exempte, est impitoyable face aux esprits rebelles, même si c'est une nécessité de pouvoir contester de mauvaises décisions. Pour ce faire, on n'a rien inventé de mieux que le syndicat depuis plus d'un siècle. Pour ne pas avoir à vous défendre seul et pour pouvoir contester ce qui doit l'être, un conseil : bloquez le 12 septembre sur votre agenda.



CGT Société Générale

17, Cours Valmy - Paris La Défense - Tél : 01.42.14.30.68

cgt.sg@wanadoo.fr

Internet: www.cgtsocgen.fr

Intranet : Portail SG, le groupe, Espace syndical, CGT

